

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL**  
**des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-52**  
**Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien**

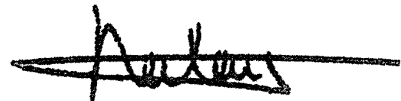
**AMENDEMENT**

Annexe 1, aux modalités générales, partie 1 « Objectifs généraux », insérer après l'alinéa 6 la phrase suivante :

*« - la mise en œuvre du dispositif respecte la liberté artistique et l'autonomie des porteurs de projets »*

**EXPOSE DES MOTIFS :**

S'il est logique que l'administration régionale fixe des objectifs et des critères dans l'attribution des fonds de la PAC, le contrôle de la production artistique n'est en revanche pas de son ressort. Le groupe Front de gauche souhaite donc voir précisé dans cette annexe que la liberté artistique et l'autonomie des porteurs de projet est au cœur du dispositif.



**Céline MALAISÉ**

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-52  
Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien**

**AMENDEMENT**

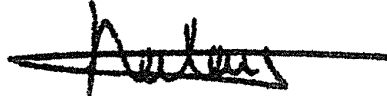
Annexe 1, aux modalités générales, partie « La Commission pour la Permanence artistique et culturelle », aux alinéas 2 et 3 reformuler comme suit :

*« Elle est composée de douze membres titulaires et douze membres suppléants répartis de la façon suivante :*

- six titulaires et six suppléants, conseillers régional, désignés par le Conseil régional, pour la durée du mandat,*
- six titulaires et six suppléants, experts et professionnels du spectacle vivant, désignés par la Présidente du Conseil régional pour un an, renouvelable une fois.»*

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Nous proposons par cet amendement de revenir au nombre initial de six élus pour la Commission PAC. La pluralité politique ainsi que l'association de l'ensemble des groupes de notre hémicycle au travail de la Commission sont en effet des conditions primordiales à l'efficacité des politiques publiques que nous mettons en œuvre.



Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-52  
Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien**

**AMENDEMENT**

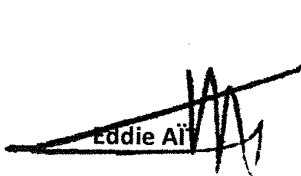
Au projet de délibération, ajouter l'article additionnel suivant :

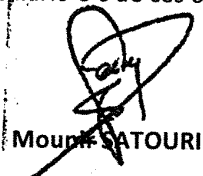
« Article 9 :  
*Mandate la Présidente pour publier les conclusions de l'audit concernant les organismes associés de la culture et ses conséquences sur les missions et personnels de ces organismes »*

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Organisme associé au Conseil régional, ARCADI est aujourd'hui menacé de suppression, ce qui laisse non seulement ses salarié-e-s dans l'incertitude, mais met aussi en danger la pérennité de ses missions. ARCADI mène pourtant un travail indispensable, dont notre collectivité ne peut se défaire sans mettre gravement en danger l'action culturelle en Île-de-France.

A travers cet amendement, nous souhaitons que l'audit global sur les organismes associés, annoncé depuis plus d'un an et jamais publié, soit mis à disposition de tou.te.s les élu.e.s région.aux.ales. C'est la condition minimale pour que les débats puissent être menés à égalité et en toute transparence, notamment avec les salarié-e-s de ces organismes.

  
Eddie AÏ

  
Mounir SATOURI

  
Carlos DA SILVA

  
Céline MALAÏSÉ

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Conseil régional  
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 53 85